

ATTESTATION D'HEBERGEMENT

ⓘ A joindre au dossier d'inscription si nécessaire

Contact : Plateforme famille ☎ 04 76 76 38 38/📧 kiosque@grenoble.fr

ATTESTATION D'HEBERGEMENT SUR L'HONNEUR

À REMPLIR UNIQUEMENT :

- En cas de séparation
- En attente de jugement fixant la résidence habituelle du/des enfant(s)
- Si la famille est hébergée par une autre personne

Joindre un justificatif *

Je soussigné(e) M. ou Mme ----- atteste sur l'honneur
héberger à mon domicile situé :

N° : ----- Voie : -----

Code postal : ----- Ville : -----

Les personnes suivantes :

- M/Mme : -----
- Et son/ses enfant(s) : ----

Grenoble le :

Signature de l'hébergeant :

Signature de l'hébergé :

* Cf liste des pièces justificatives au dos du dossier de pré-inscription scolaire

La Ville de Grenoble se réserve le droit de faire les vérifications qu'elle jugera nécessaires

Article 441-7 du code pénal "Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait : 1°D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, 2°De falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ; 3°De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui".